

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

N° ordre
20-69

N° ordre dans la séance :
DE-13102020-01

Date de la convocation :
06/10/2020

Date de l'affichage :
15 OCT. 2020

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt et le treize octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, FELCI Claude, Adjoints, GUILLERMET Sylviane, DI PAOLO Frédéric, CHAPMAN Katerina, MONTEIRO Loïc, BRAVI Nadine, SCALMANA Dominique, VALTON Emilie, MOUTOT Mickaël, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, Thierry CURTELIN conseillers

Absents excusés : RAVIER Danielle (procuration à ANDRE-MASSE Franck), MARCHAND Christelle (procuration à PETITE Anne-Laure), GERRA Dominique (procuration à DRAPIER THIERRY), VILLARD Robert (Procuration à FELCI Claude)

Secrétaire de séance : David TREBOZ

OBJET : Installation d'une conseillère municipale suite à la démission de Madame CROUZET Mauricette

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame Mauricette CROUZET, élue de la liste : « Culoz 2020, agir pour demain » suite au scrutin du 15 mars 2020, a transmis sa démission de conseillère municipale par correspondance, réceptionnée en mairie le 1^{er} octobre 2020.

L'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que « les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe le représentant de l'État » Dans le respect de l'article L 270 du Code Électoral, qui précise que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ». C'est donc Madame Nadine BRAVI, suivant sur la liste, qui remplacera Madame Mauricette CROUZET. Le tableau du Conseil Municipal, tenant compte de cette installation, sera modifié.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE de l'installation de Madame Nadine BRAVI en qualité de conseillère municipale

PREND ACTE de la modification du tableau du conseil municipal, joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE MASSE

